



Certificat d'hérédité

Par **Pom71**, le **04/10/2020** à **10:39**

Bonjour,

Ma mère est décédée vendredi soir, j'étais depuis plus de deux ans désignée habilitée familiale par le juge, je souhaitais savoir si avec cette habilitation il été tout de même nécessaire de demande un certificat d'hérédité (je précise que ma mère avait des petits moyens bien inférieurs à 5000.00 euros)

Je vous remerice à l'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **04/10/2020** à **10:50**

bonjour,

votre habilitation familiale a pris fin dès le décès de votre mère.

de moins en moins de mairies délivrent des certificats d'hérédité, il faut voir un notaire pour obtenir un acte de notoriété.

je pense que les banques et autres demanderont un document justifiant votre qualité d'héritier.

salutations

Par **Pom71**, le **04/10/2020** à **10:54**

Je vous remercie pour votre réponse rapide.

Salutations